

| FR

2016
2021



INTERNATIONAL
LAND
COALITION

2016

2021

TABLE DES MATIÈRES

20 ANS DE L'ILC	4
NOTRE MANIFESTE	8
Nos valeurs de base	12
Notre mission	14
Notre vision	15
NOTRE OBJECTIF	16
NOTRE THÉORIE DU CHANGEMENT	22
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: CONNECTER	28
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2: MOBILISER	32
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3: INFLUENCER	36
CADRE DE REDEVABILITÉ MUTUELLE	40



Le contenu de cet ouvrage peut être librement reproduit, traduit et distribué à condition que l'attribution soit donnée à la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), aux auteurs de l'article et à l'organisation. Sauf indication contraire, cet ouvrage ne peut pas être utilisé à des fins commerciales. Pour de plus amples renseignements, prière de nous contacter: info@landcoalition.org ou de vous rendre à la page : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0>

Imprimé sur papier recyclé/certifié FSC. Photographies : Michael Benanav, Fiona Flintan, Silvia Forno, IFAD Library, Rocco Rorandelli, Jason Taylor/Source Project. Illustrations : Aldo di Domenico. Conception graphique : Federico Pinci. Révision et correction : David Wilson.

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et des personnes interviewées pour ce rapport. Elles ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'ILC, de ses membres et de ses donateurs.

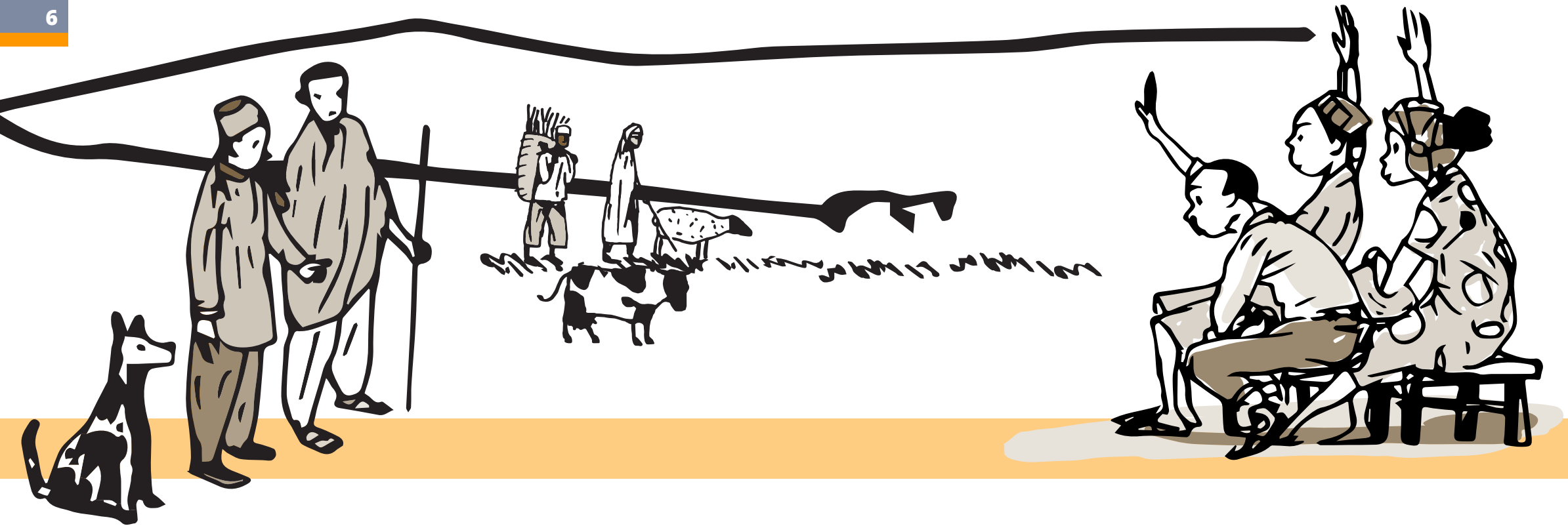
ISBN: 978-92-95105-26-3

20 ANS

DE L'ILC

**UN RÉSEAU CROISSANT
ET DIVERSIFIÉ DE PLUS
DE 207 ORGANISATIONS
MEMBRES PROVENANT
DE 64 PAYS.**





À L'AUBE DE SA TROISIÈME DÉCENNIE, LA COALITION INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS À LA TERRE EST UN RÉSEAU DIVERSIFIÉ D'ENVERGURE, SOLIDEMENT ÉTABLI ET EN PROGRESSION CONSTANTE, COMPTANT PLUS DE 207 ORGANISATIONS MEMBRES DANS PLUS DE 64 PAYS.

Ce réseau fournit un espace unique rassemblant des organisations intergouvernementales et de la société civile qui partagent une vision commune transformatrice de la gouvernance foncière.

En novembre 1995, plus d'un millier de représentants de la société civile, de gouvernements et d'institutions multilatérales ont décidé, à l'occasion de la Conférence sur la faim et la pauvreté de Bruxelles, de créer la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté.

Elle fut renommée plus tard Coalition internationale pour l'accès à la terre, en reconnaissance du caractère central des droits sûrs à la terre, à l'eau et autres ressources naturelles pour éradiquer la pauvreté.

Au cours des vingt dernières années, l'ILC s'est attelée aux réalités complexes et à évolution rapide qui forment la base du travail de ses membres. Dans de nombreux pays, des plateformes nationales multipartites soutenues par l'ILC ont réussi à influencer les politiques et à obtenir des réformes permettant aux femmes et aux hommes de se construire un avenir plus sûr et plus digne. À l'échelle internationale, l'ILC a contribué à ce que les droits fonciers soient reconnus comme occupant une place prépondérante au sein des programmes

de développement, et a relevé la qualité des normes de bonne pratique liées à la gouvernance foncière.

En s'appuyant sur son statut de réseau international d'organisations intergouvernementales et de la société civile¹, l'ILC a modifié ses priorités afin de mieux s'acquitter de son mandat

: ainsi, de la mobilisation contre la faim, elle est passée à la promotion des droits fonciers ; de la sensibilisation, à l'exercice d'une influence sur les politiques ; de l'autonomisation des organisations de la société civile (OSC), à l'action conjointe. Aujourd'hui, 20 ans après sa création, la Coalition met tout en œuvre pour aider ses membres à exercer une influence à l'échelle nationale et traduire cette influence en action internationale, en cadres régionaux et en instruments de référence de la gouvernance foncière plaçant l'individu au cœur de son action.

¹ La société civile comprend, au sens de la Charte de l'ILC : les organisations d'agriculteurs, de producteurs, de femmes, de peuples autochtones, de travailleurs agricoles, de pêcheurs, de sans-terre, de pasteurs, d'utilisateurs forestiers, et d'autres associations de populations rurales, y compris des organisations communautaires et des mouvements sociaux. Les OSC comprennent également les organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales et leurs réseaux, ainsi que les instituts de recherche nationaux, régionaux et internationaux.

NOTRE MANIFESTE

La communauté internationale reconnaît aujourd'hui que les droits fonciers sont essentiels pour résoudre les grands défis de l'humanité, comme : faire de la justice entre les genres une réalité ; éradiquer la pauvreté rurale ; construire des systèmes alimentaires justes et durables qui reconnaissent le rôle des petits producteurs ; consolider la paix ; atténuer le changement climatique et s'y adapter ; gérer les écosystèmes et inverser le processus de dégradation de la terre.

Les États ont abouti à un consensus international historique sur la gouvernance foncière qui s'est traduit par l'adoption des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT), du Cadre et des Lignes directrices sur

les politiques foncières en Afrique (CLD) et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP). Ces textes forment le socle d'un engagement plus large en faveur de l'adoption des Objectifs de développement durable pour l'après-2015 pour un avenir juste, équitable et inclusif. Parallèlement à cela, les mouvements locaux expriment de plus en plus leur vision du développement, et les organisations de producteurs ont réussi à faire reconnaître le rôle essentiel que jouent l'agriculture familiale et les petits agriculteurs pour nourrir le monde et préserver la planète.

En dépit de ces progrès, il subsiste d'importants écarts entre nos aspirations et la réalité à laquelle nous sommes confrontés sur le terrain.





Nous vivons dans un monde où les inégalités sont de plus en plus nombreuses, où les revenus, la richesse et l'influence sont contrôlés par un nombre restreint de personnes et l'espace démocratique ouvert à la participation se réduit comme peau de chagrin. 500 millions de petits exploitants et 230 millions d'autochtones, qui vivent de la terre, risquent d'être de plus en plus marginalisés en raison de la concentration de la propriété et du contrôle sur la terre entre les mains d'une poignée de personnes. Les défenseurs des droits fonciers et de l'environnement qui s'opposent à ces injustices se confrontent à des menaces réelles et sérieuses, mettant parfois leur vie en danger.

En notre qualité de membres de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, nous œuvrons pour combler les écarts entre aspirations et réalité en offrant aux personnes qui vivent de la terre un espace qui leur permette de devenir les moteurs de leur propre transformation, un changement qui réponde à leurs propres besoins et priorités.

Notre objectif commun est une gouvernance foncière qui reconnaisse la dignité et les droits de l'homme, qui place les femmes, les hommes, les jeunes, les communautés et les peuples autochtones qui vivent de la terre au cœur de la prise de décision, notamment relative à leurs systèmes alimentaires.

La gouvernance foncière centrée sur les personnes aide à s'adapter au changement climatique et à prendre soin des écosystèmes essentiels à la vie, offre des possibilités à tous et favorise le développement d'économies dynamiques et durables.

Notre coalition est un espace de dialogue constructif au sein duquel nous nous dépassons, apprenons les uns des autres grâce à nos capacités diverses et faisons preuve de solidarité, malgré – et grâce à – nos différentes perspectives. Chaque membre contribue à l'édification d'une Coalition qui se veut le porte-parole de ceux habituellement exclus des processus décisionnels. Chaque membre est un acteur politique participant à des initiatives et exerçant des influences collectives.

En tant que Coalition, nous représentons plus que la somme de nos éléments. Notre diversité est notre meilleur atout.

Notre objectif est de résoudre les grands problèmes d'ordre politique liés à la répartition inéquitable du pouvoir qui exclut la grande majorité de la population. Nous unissons nos forces pour lutter contre cette inégalité, que nous considérons comme injuste et inacceptable, à commencer par la plus généralisée de toutes : la discrimination à l'encontre des femmes. Nous travaillons main dans la main pour rééquilibrer le pouvoir et pour garantir que ceux qui vivent de la terre puissent décider comment l'utiliser, à leur propre avantage ainsi qu'à celui de leurs communautés et sociétés.

NOS VALEURS DE BASE

UNE APPROCHE FONDÉE SUR LE RESPECT DES DROITS ET CENTRÉE SUR LES PERSONNES

Nous faisons respecter la dignité, l'identité et l'intégration sociale, intrinsèques à tous, femmes et hommes, telles que mentionnées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

JUSTICE ET ÉQUITÉ

Nous luttons pour vaincre toutes les pratiques qui marginalisent et privent les personnes d'autonomie, notamment en appliquant le principe de justice entre les genres à toutes nos interventions.

Nous reconnaissons l'importance que revêt la justice économique aux fins de résoudre les inégalités, de créer des opportunités et de vaincre la pauvreté et la faim.

UNE COALITION ÉGALITAIRE

Chaque membre bénéficie du même espace au sein de la coalition. L'ILC est un espace qui permet aux membres de s'écouter et de collaborer les uns avec les autres dans un climat de respect mutuel. Quelles que soient nos capacités et nos positions, nous avons tous la possibilité de nous exprimer au même titre que les autres sur les décisions relatives à l'orientation future de la Coalition.

AUTONOMIE

Nous sommes une organisation non partisane qui jouit d'une indépendance totale vis-à-vis des gouvernements, des donateurs, des partis politiques et du secteur privé.

NOTRE MISSION

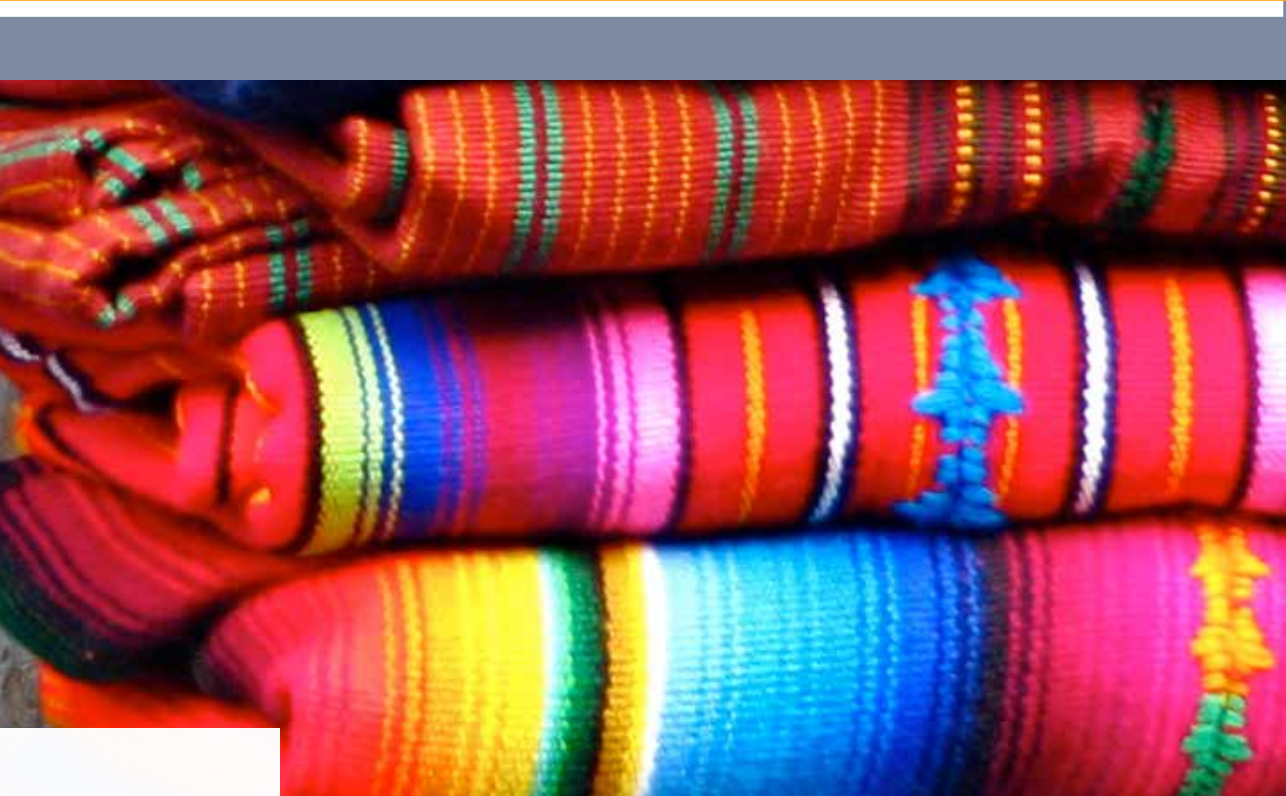
**UNE ALLIANCE MONDIALE
D'ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
ET INTERGOUVERNEMENTALES ŒUVRANT
ENSEMBLE POUR PLACER L'ÊTRE HUMAIN
AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE.**

NOTRE VISION

**UN MONDE JUSTE, ÉQUITABLE ET INCLUSIF
EXEMPT DE PAUVRETÉ DANS LEQUEL LES
DROITS FONCIERS SONT GARANTIS.**

NOTRE OBJECTIF

INSTAURER UNE GOUVERNANCE FONCIÈRE PARTICIPATIVE ET AU SERVICE DE L'ÊTRE HUMAIN À L'ÉCHELLE NATIONALE, QUI RÉPONDE AUX BESOINS DES PERSONNES QUI VIVENT DE LA TERRE, ET EN PROTÉGEANT LEURS DROITS.



LE CHANGEMENT QUE NOUS RECHERCHONS

Les membres de l'ILC ont défini **DIX ENGAGEMENTS** pour instaurer ensemble la gouvernance foncière centrée sur les personnes à l'échelle nationale (voir la quatrième de couverture). Tous les membres de l'ILC contribuent à leur niveau, à titre individuel ou collectif, à la réalisation de ces engagements sur le plan politique, pratique ou dans le cadre de l'établissement des priorités. Ces engagements, qui guident le travail de l'ILC, servent de fondement aux actions menées pour atteindre notre but au travers de nos objectifs stratégiques. Ces engagements guident le travail des membres de l'ILC en faveur de la mise en œuvre des VGGT et d'autres instruments internationaux visant à garantir :



1 SÉCURISATION DES DROITS FONCIERS



2 SOLIDITÉ DES SYSTÈMES AGRICOLES DE PETITE ÉCHELLE



3 DIVERSIFICATION DES RÉGIMES FONCIERS



4 DROITS FONCIERS ÉQUITABLES ENTRE HOMMES ET FEMMES



5 SÉCURISATION DES DROITS TERRITORIAUX DES PEUPLES AUTOCHTONES



6 GESTION LOCALE DES ÉCOSYSTÈMES



7 INCLUSIVITÉ DES PROCESSUS DÉCISIONNELS



8 TRANSPARENCE ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION



9 ACTIONS EFFICACES CONTRE L'ACCAPAREMENT DES TERRES



10 PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS FONCIERS

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE POUR ATTEINDRE NOTRE OBJECTIF



« Nous, membres de l'ILC, saluons et réaffirmons les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, ainsi que le Cadre et les Lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique en tant que normes et références mondiales et régionales indispensables. Nous invitons les États à adopter les politiques légales et institutionnelles adéquates pour mettre en opération ces Directives, et nous engageons en tant qu'organisations membres et coalition, à travailler de concert avec les États ainsi que d'autres partenaires pour que ces Directives se traduisent par l'adoption de pratiques et des politiques. »

Déclaration de l'Assemblée des membres de l'ILC à Antigua, Guatemala, avril 2013

CONNECTER

L'ILC CONNECTE SES MEMBRES ENTRE EUX ET À DES ACTEURS DU CHANGEMENT EXTÉRIEURS, CRÉANT AINSI DES OPPORTUNITÉS PROPICES AU DIALOGUE, À L'APPRENTISSAGE MUTUEL ET AUX ACTIONS COMMUNES.

MOBILISER

L'ILC MOBILISE SES MEMBRES EN MENANT DES ACTIONS ÉCLAIRÉES ET EFFICACES, EN UTILISANT DES OUTILS ET DES CONNAISSANCES ACCESSIBLES ET EXPLOITABLES ET EN OUVRANT LA VOIE À L'INNOVATION, À DES PROJETS PILOTES ET À LA TRANSPOSITION À GRANDE ÉCHELLE. ELLE AGIT ÉGALEMENT COMME COURTIER EN CONNAISSANCES, EN AIDANT SES MEMBRES À TRADUIRE LEURS CONNAISSANCES EN ACTION, EN TRANSFORMANT LES CONNAISSANCES EN INFORMATIONS ACCESSIBLES ET EXPLOITABLES ET EN LES DIFFUSANT AUPRÈS DES DÉCIDEURS ET DES ACTEURS DU CHANGEMENT.

INFLUENCER

L'ILC INFLUENCE LES PRINCIPAUX DÉCIDEURS, Y COMPRIS LES GOUVERNEMENTS, LEURS PARTENAIRES, LE SECTEUR PRIVÉ ET LES INVESTISSEURS, POUR QU'ILS CONSIDÈRENT LA SOCIÉTÉ CIVILE COMME UN INTERLOCUTEUR LÉGITIME ET INDISPENSABLE, ET S'Y ASSOCIENT POUR METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE FONCIÈRE PARTICIPATIVE ET AU SERVICE DE L'ÊTRE HUMAIN.



Les capacités de l'ILC à **CONNECTER**, **MOBILISER** et **INFLUENCER** sont uniques, car elles sont fondées sur :

- un accord explicite entre les membres de la Coalition guidés par des valeurs communes, visant à œuvrer en faveur de la gouvernance foncière centrée sur les personnes ;
- un réseau qui capitalise sur les différents points de vues, capacités, moyens de sensibilisation et accès aux acteurs du changement de ses membres, en particulier des organisations intergouvernementales et de la société civile ;
- une approche systématique de l'apprentissage à travers l'ensemble du réseau, du niveau local au niveau international et vice versa, et un engagement commun pour le recueil de connaissances et d'expertise auprès de toutes les composantes du réseau de l'ILC (et à l'extérieur) et pour leur mise en œuvre concrète ;
- une capacité à exploiter le réseau à l'échelle nationale pour renforcer les capacités, promouvoir des objectifs communs au sein des processus nationaux, et promouvoir la pérennité des changements obtenus ;
- un espace de solidarité entre les membres.

THÉORIE DU CHANGEMENT

NOTRE PROGRAMME DE TRANSFORMATION, QUI VISE À METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE FONCIÈRE AU SERVICE DES PERSONNES VIVANT DE LA TERRE, EST AMBITIEUX.

Il implique non seulement de combler les écarts importants de richesse et de pouvoir, et d'être prêts à remettre en cause des intérêts profondément ancrés, mais également d'adopter des approches qui tiennent compte de la complexité inhérente des processus de gouvernance foncière et de la nature imprévisible et non linéaire des changements dans ce secteur. Ces difficultés ne peuvent être résolues avec des actions dispersées reposant sur des connaissances et des capacités fragmentées.

En sa qualité de réseau, l'ILC a pour fonction de fédérer des actions diversifiées mais complémentaires, notamment celles des organisations intergouvernementales et de la société civile. L'ILC offre à ses membres différents points de départ pour changer la situation, en s'appuyant sur la diversité de connaissances, d'expertise, de réussites et d'échecs au sein du réseau et en se concentrant sur l'apprentissage, l'adaptation et les pratiques innovantes.

L'ILC fournit un soutien à ses membres par le biais de ses **TROIS OBJECTIFS STRATÉGIQUES** : **CONNECTER** ses membres entre eux et à des acteurs du changement extérieurs ; **MOBILISER** ses membres en leur fournissant



les connaissances, les capacités et les opportunités nécessaires à leurs actions ; et **INFLUENCER** les gouvernements, leurs partenaires et le secteur privé.

Le travail de l'ILC à l'échelle des pays s'accompagne d'actions **AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET INTERNATIONAL** axées sur la modification des normes, le partage des connaissances et des bonnes pratiques et l'identification de solutions favorables à la gouvernance foncière centrée sur les personnes, ce qui crée un environnement plus favorable au changement d'envergure nationale.

Chaque objectif stratégique est partiellement tourné vers le réseau : connecter les membres pour construire la coalition ; mobiliser et transformer les connaissances en solutions ; et influencer ensemble les acteurs du changement. De même, chaque objectif stratégique vise clairement à mobiliser un groupe plus important d'acteurs en établissant des liens avec les autres acteurs du changement, en transformant les connaissances en actions concrètes et en défendant une plus grande redevabilité des décisions relatives à la terre.

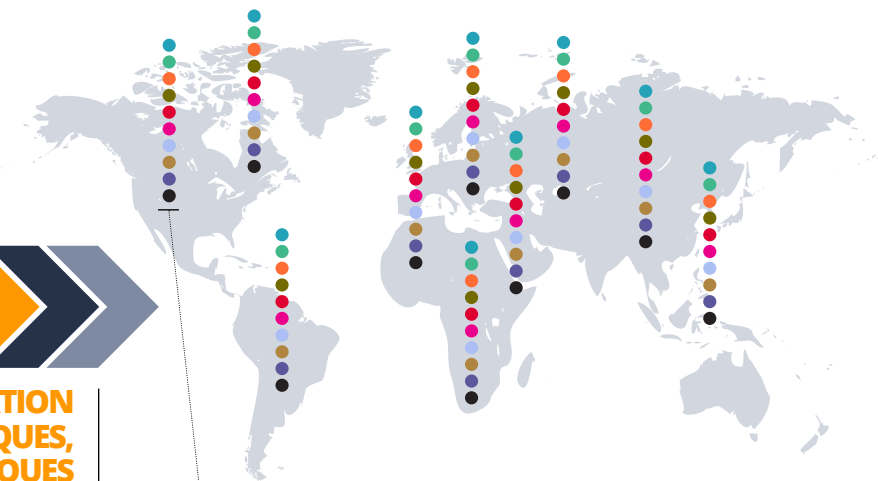
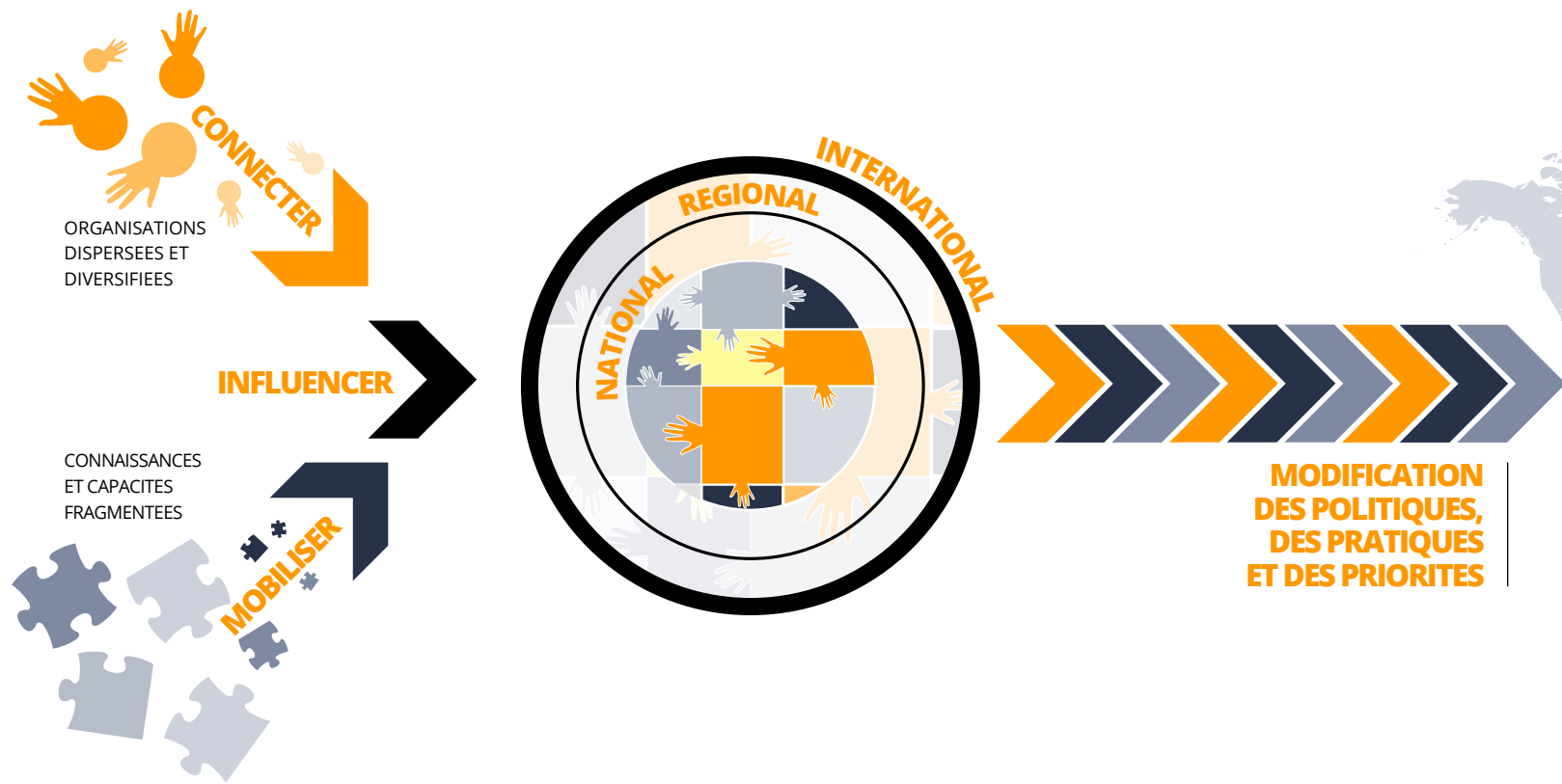
En travaillant efficacement sous forme de réseau, l'ILC permet à ses membres de collaborer avec des décideurs extérieurs (gouvernements, secteur

privé, partenaires du développement, etc.) et d'exercer une influence sur leurs décisions. Ces acteurs jouent un rôle central dans l'évolution des politiques et des pratiques, mais aussi dans l'établissement des priorités. Pour chaque objectif stratégique, nous définissons plusieurs indicateurs de progrès qui seront utilisés pour évaluer comment ces acteurs sur lesquels l'ILC souhaite avoir une influence contribuent aux changements que nous recherchons à l'échelle des pays.

L'ILC a pour but de favoriser le changement **À L'ÉCHELLE NATIONALE**, un changement qui aura des répercussions sur la vie des femmes, des hommes et des communautés qui vivent de la terre. Cet impact sera mesuré, dans les différents pays, à la lumière de la mise en œuvre concrète des dix engagements en faveur de la gouvernance foncière centrée sur les personnes adoptés par les membres, ce qui permettra de remettre en cause la pauvreté, la faim et les inégalités. Ces engagements nous indiquent la voie à suivre et constitueront le socle sur lequel toutes nos actions s'appuieront au cours des six prochaines années.



SPHERE DE



- SECURITE DES DROITS FONCIERS
- SOLIDITE DES SYSTEMES AGRICOLES DE PETITE ECHELLE
- DIVERSIFICATION DES SYSTEMES FONCIERS
- EGALITE DES DROITS FONCIERS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
- SECURITE DES DROITS TERRITORIAUX DES PEUPLES AUTOCHTONES
- GESTION LOCALE DES ECOSYSTEMES
- PRISE DE DECISION INCLUSIVE
- TRANSPARENCE ET ACCESSIBILITE DE L'INFORMATION
- DES ACTIONS EFFICACES CONTRE L'ACCAPAREMENT DES TERRES
- PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS FONCIERS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

CONNECTER



L'ILC CONNECTE SES MEMBRES ENTRE EUX ET À DES ACTEURS DU CHANGEMENT EXTÉRIEURS, CRÉANT AINSI DES OPPORTUNITÉS PROPICES AU DIALOGUE, À L'APPRENTISSAGE MUTUEL ET AUX ACTIONS COMMUNES.

La plus grande force de l'ILC réside dans sa capacité à créer des opportunités propices à l'apprentissage mutuel et aux actions communes entre les organisations, à tous les niveaux : international, régional, national et local – notamment lorsque ces organisations n'auraient pas travaillé ensemble dans d'autres circonstances. Les membres (et plus particulièrement les membres intergouvernementaux et ceux issus de la société civile) possèdent des structures, des expériences et des atouts différents mais complémentaires, et trouver un terrain d'entente crée ainsi des opportunités pour collaborer et faire preuve de solidarité.

Créer la dynamique du réseau est au cœur de ce que l'ILC représente et de ce que ses membres peuvent accomplir ensemble. Évoluer de manière décentralisée maintient l'ILC au plus près du travail de ses membres et permet de développer des priorités et des caractéristiques régionales tout en préservant l'intégrité internationale d'une coalition de plus en plus solide dont les membres partagent des valeurs communes.

Beaucoup d'acteurs extérieurs à l'ILC, tels que réseaux de la société civile, médias et leaders d'opinion, décideurs politiques et législateurs, institutions de défense des droits de l'homme et acteurs

du secteur privé, partagent ses objectifs ou y sont favorables. L'ILC vise à établir une passerelle connectant ses membres aux acteurs du changement susmentionnés, et plus particulièrement aux mouvements locaux, pour garantir la redevabilité de la Coalition envers les personnes qui vivent de la terre. Elle connecte également ses membres à des outils, des technologies et des processus susceptibles de faciliter leur travail.

À l'échelle nationale en particulier, l'ILC s'attache à aider les organisations de la société civile à créer des plateformes multipartites, au sein desquelles elles ont du poids, qui peuvent également intégrer les personnes et institutions prenant des décisions dans le domaine foncier, à savoir les responsables gouvernementaux, les organisations intergouvernementales et le secteur privé (sociétés, entreprises, fonds ou investisseurs).

L'ILC facilite également la mobilisation d'acteurs intermédiaires tels que chercheurs, médias, consommateurs et citoyens afin de remettre en cause les paradigmes, de les sensibiliser au caractère à la fois participatif et au service de l'être humain de la gouvernance foncière, et de bâtir des alliances pour mener des campagnes communes de plaidoyer.

RÉSULTATS PRINCIPAUX À ATTEINDRE D'ICI 2021

- 1.1** Les membres utilisent l'ILC comme un espace pour interagir, collaborer, partager et exprimer leur solidarité dans le cadre d'un réseau dynamique, paritaire, diversifié et décentralisé.
- 1.2** Les membres utilisent l'ILC comme une passerelle leur permettant d'atteindre des acteurs du changement extérieurs, notamment à l'échelle nationale, tels qu'organisations locales, gouvernements et autres institutions publiques, ou le secteur privé.

La capacité de notre réseau à connecter déterminera notre réussite.

LES INDICATEURS DE PROGRESSION VERS LE CHANGEMENT

DES ACTEURS PERTINENTS

en particulier ceux représentant les utilisateurs de la terre comme les mouvements sociaux et organisations locales, de femmes et de producteurs, souhaitent rejoindre l'ILC.

LES PARTENAIRES STRATÉGIQUES

participent à l'échelle des pays à des initiatives menées par des membres de l'ILC.

LES ACTEURS DU CHANGEMENT

travaillent aux côtés des membres de l'ILC pour formuler et mettre en œuvre des politiques à l'échelle nationale.

LES DÉFENSEURS DES DROITS À LA TERRE ET À L'ENVIRONNEMENT

bénéficient de la solidarité exprimée au sein de l'ILC.

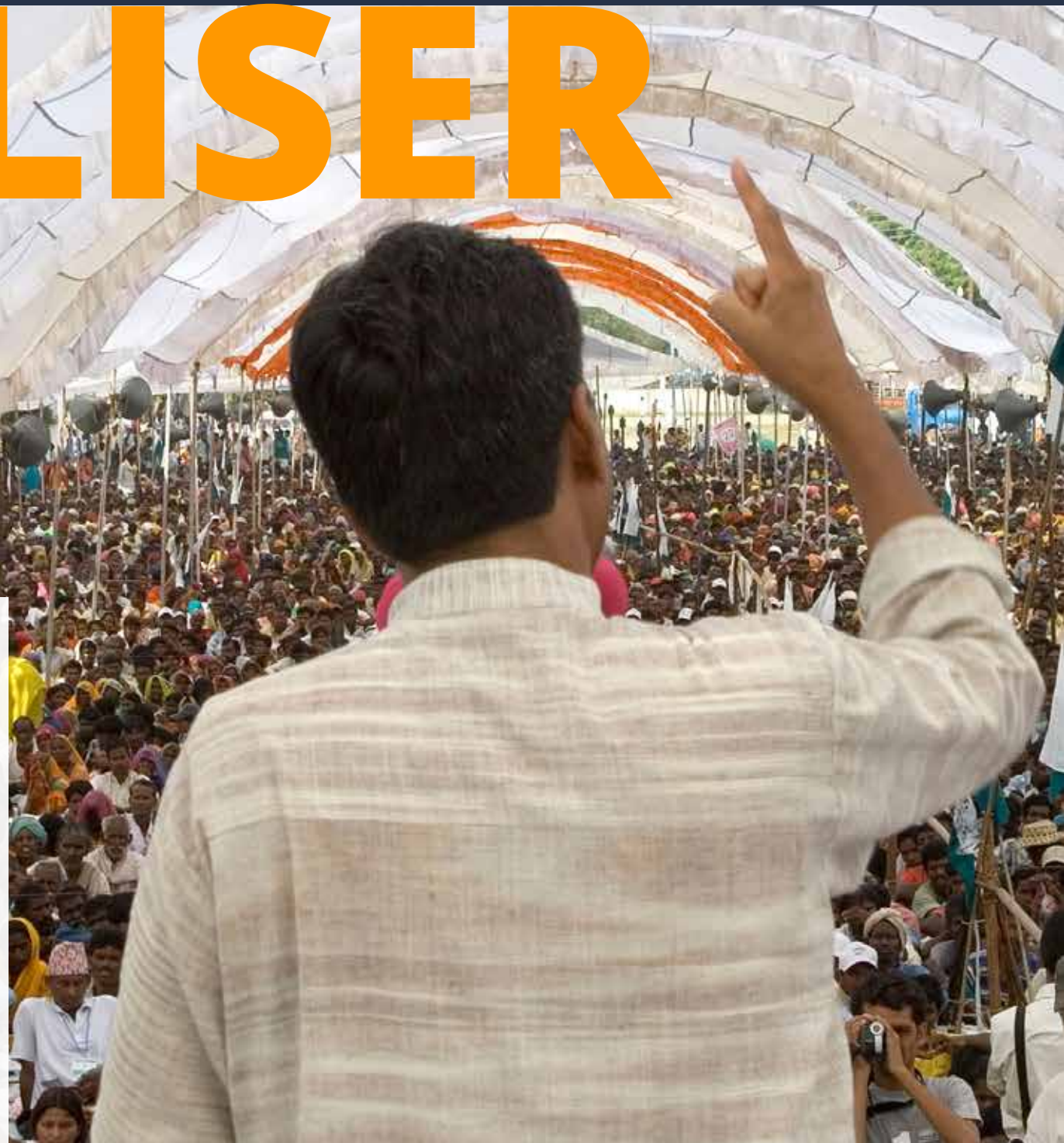
LES INSTITUTIONS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

tiennent compte des droits fonciers dans les cadres plus vastes de protection des droits de l'homme.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

MOBILISER

L'ILC MOBILISE SES MEMBRES EN MENANT DES ACTIONS ÉCLAIRÉES ET EFFICACES, EN UTILISANT DES OUTILS ET DES CONNAISSANCES ACCESSIBLES ET EXPLOITABLES ET EN OUVRANT LA VOIE À L'INNOVATION, À DES PROJETS PILOTES ET À LA TRANSPOSITION À GRANDE ÉCHELLE.



L'ILC vise à identifier les bonnes pratiques à l'échelle nationale en aidant ses membres à diriger, à tester, à peaufiner, à mettre en œuvre et à promouvoir des stratégies de gouvernance foncière pour chacun des dix engagements, en prêtant une attention particulière à la justice entre les genres. Elle aide également à créer des opportunités pour adapter et transposer à grande échelle les bonnes pratiques, en partenariat avec ses membres intergouvernementaux et les institutions gouvernementales concernées, qui peuvent jouer un rôle central pour la transposition.

L'ILC agit également comme courtier en connaissances, en aidant ses membres à transformer leurs connaissances en actions. En recensant les bonnes pratiques, elle permet à ses membres de partager leurs innovations en rendant les connaissances accessibles et exploitables par les autres membres et en présentant ces connaissances aux praticiens et acteurs du changement extérieurs à la Coalition.

L'ILC incite ses membres à partager et à utiliser leurs connaissances de manière à améliorer les pratiques, en leur donnant l'occasion notamment d'apprendre les uns des autres et de collaborer. Grâce à la richesse des expériences présentes au sein de son réseau, la Coalition permet aux personnes et aux organisations qui la composent d'imiter et de profiter des connaissances et compétences des autres membres afin d'enrichir leurs propres actions.

RÉSULTATS PRINCIPAUX À ATTEINDRE D'ICI 2021

- 2.1** Les membres utilisent l'ILC comme un espace pour trouver des solutions et améliorer leurs pratiques, en menant, reproduisant et transposant à grande échelle des projets de gouvernance foncière participative et au service de l'être humain.
- 2.2** L'ILC offre à ses membres ainsi qu'à d'autres entités la possibilité de développer leurs capacités, en recensant, produisant et partageant des connaissances, de manière à les transformer en action.

La capacité de notre réseau en termes de mobilisation déterminera notre réussite.

LES INDICATEURS DE PROGRESSION VERS LE CHANGEMENT

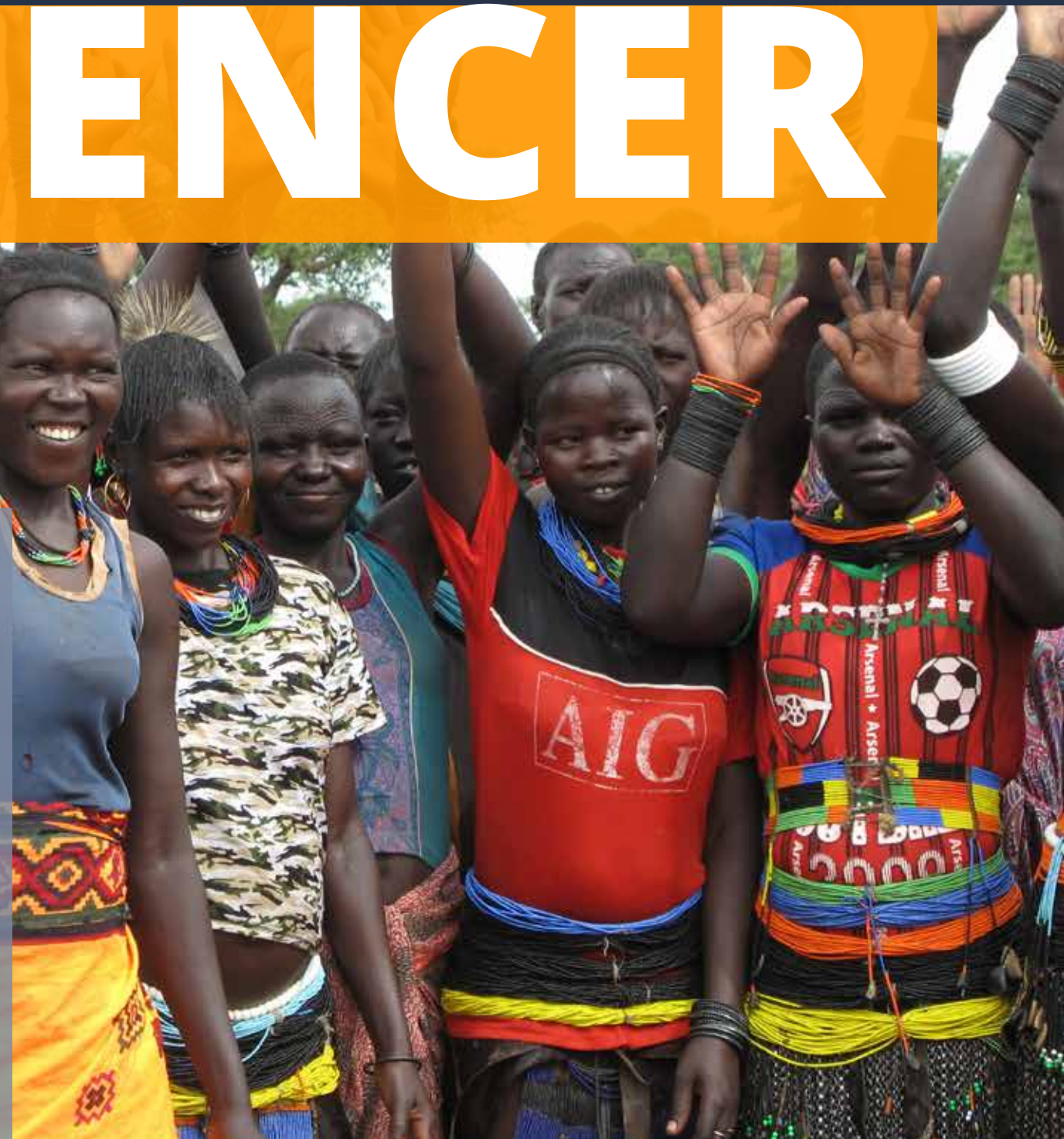
- » Les mouvements sociaux, les organisations locales, de femmes et de producteurs, ainsi que les personnes concernées au sein des gouvernements, ont les moyens de promouvoir la gouvernance foncière centrée sur les personnes.
- » Les praticiens ont la capacité d'utiliser efficacement les outils fonciers et les données issues des initiatives de suivi de l'ILC.
- » Les acteurs du secteur privé collaborent avec les communautés locales par le biais des membres de l'ILC, de manière à partager les bénéfices et à éviter l'expulsion, l'expropriation et l'exclusion.
- » Les gouvernements adoptent de meilleures pratiques et renforcent leur capacité institutionnelle à reconnaître divers régimes fonciers et à atténuer les litiges entre les utilisateurs de la terre.
- » Les acteurs du changement font preuve d'engagement en faveur de la justice entre les genres et utilisent les outils à leur disposition pour la mettre en pratique.



OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

INFLUENCER

L'ILC INFLUENCE LES PRINCIPAUX DÉCIDEURS, Y COMPRIS LES GOUVERNEMENTS, LEURS PARTENAIRES, LE SECTEUR PRIVÉ ET LES INVESTISSEURS, POUR QU'ILS CONSIDÈRENT LA SOCIÉTÉ CIVILE COMME UN INTERLOCUTEUR LÉGITIME ET INDISPENSABLE, ET S'Y ASSOCIENT POUR METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE FONCIÈRE PARTICIPATIVE ET AU SERVICE DE L'ÊTRE HUMAIN.





L'ILC vise à modifier les normes et les paradigmes liés aux droits fonciers, afin que les dix engagements relatifs à la gouvernance foncière centrée sur les personnes soient de plus en plus acceptés par les gouvernements (ministères, institutions chargées des investissements publics et agences commerciales), leurs partenaires de développement et les acteurs du secteur privé (entreprises par exemple). Grâce à sa diversité, l'ILC peut exercer une influence en élaborant des récits communs. Lorsque ses membres atteignent un consensus en adoptant une position commune, cette influence prend la forme d'une déclaration puissante dont la portée s'étend au-delà de la coalition.

L'ILC exerce une influence sur les agences dont les décisions et les activités ont un impact direct sur les personnes qui vivent de la terre, mais également

sur un public plus large, dont l'opinion peut être un facteur supplémentaire de changement. En fin de compte, l'ILC vise à influencer sur le paradigme du développement et à l'orienter vers la mise en place d'un monde juste, équitable et inclusif exempt de pauvreté dans lequel les droits fonciers sont garantis.

L'ILC aide ses membres à collecter des données relatives à la terre et à les rendre accessibles et exploitables, afin de permettre aux personnes concernées de revendiquer leurs droits fonciers. En tant que réseau, elle encourage une plus grande transparence et exerce une influence sur la prise de décision, en exigeant un plus grand respect des lois, des politiques et des références internationales, y compris en surveillant la conformité au principe d'État de droit.



RÉSULTATS PRINCIPAUX À ATTEINDRE D'ICI 2021

- 3.1.** Les membres de l'ILC plaident ensemble efficacement en faveur des dix engagements relatifs à la gouvernance foncière centrée sur les personnes.
- 3.2.** L'ILC aide les personnes qui vivent de la terre, leurs dirigeants et leurs organisations à jouer un rôle dans la prise de décisions relatives à la terre aux côtés des gouvernements, de leurs partenaires de développement et du secteur privé.
- 3.3.** Les membres de l'ILC exploitent les données pour revendiquer les droits, promouvoir la transparence et garantir la redevabilité des décideurs.

La capacité de notre réseau en termes d'influence déterminera notre réussite.

LES INDICATEURS DE PROGRESSION VERS LE CHANGEMENT

- » Les gouvernements adoptent des cadres juridiques et politiques conformes aux références internationales de protection des droits fonciers, y compris les VGGT.
- » Les communautés locales et les personnes vivant de la terre revendiquent clairement leurs droits non reconnus auprès des gouvernements, du grand public et des médias.
- » Les acteurs du changement à l'échelle régionale et internationale s'inspirent des points de vue exprimés par les membres de l'ILC représentant les communautés locales et les personnes vivant de la terre.
- » Les gouvernements et leurs partenaires de développement et du secteur privé partagent des données et informations foncières en toute transparence.
- » Les citoyens tiennent leurs gouvernements redevables quant au respect des lois, des politiques et des textes internationaux de référence.



REDEVABILITÉ MUTUELLE

L'ILC est en premier lieu collectivement redevable aux personnes qui vivent de la terre et à leurs organisations (à l'échelle individuelle et communautaire) et les aide à sécuriser leurs droits à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles.

Notre réseau s'appuie sur le travail conjoint réalisé par nos membres pour favoriser la transformation des politiques, des pratiques et des priorités à laquelle nous aspirons. Tout en respectant l'identité de chaque membre de l'ILC, ainsi que sa redevabilité envers son groupe, nous rendons volontairement des comptes et nous nous motivons mutuellement sur la base de notre vision, de notre mission, et de notre objectif communs.

Les membres de l'ILC sont organisés en plateformes et groupes régionaux et transrégionaux, au sein desquels ils planifient ensemble leur travail et communiquent annuellement leurs progrès aux assemblées régionales. Un rapport consolidé est remis au Conseil de la Coalition et aux donateurs de l'ILC, ainsi que, tous les deux ans, à l'Assemblée des membres (AdM). Ce processus de communication encourage la redevabilité mutuelle et constitue le fondement du système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage de l'ILC.



La transformation des systèmes de gouvernance foncière est un travail de longue haleine qui implique de nombreux acteurs et nécessite une approche du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage qui reconnaisse la nature complexe d'un réseau comme l'ILC – un acteur parmi tant d'autres qui œuvre pour exercer une influence sur les politiques, dans un environnement dynamique et en constante évolution. Le système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage de l'ILC s'attachera à mesurer trois éléments :

LE FONCTIONNEMENT EFFECTIF DE L'ILC,

par le biais de rapports annuels sur les principaux domaines produisant des résultats. Ces rapports fondés sur les informations fournies par les membres seront remis au Conseil par le Secrétariat de l'ILC et les Unités de coordination régionale ;

LES CHANGEMENTS DES POLITIQUES, PRATIQUES ET PRIORITÉS D'ACTEURS PLUS VASTES,

par le biais de rapports biennaux sur les indicateurs de progrès des voies du changement. Ces rapports fondés sur les informations fournies par les membres seront remis à l'AdM par le Secrétariat de l'ILC et les Unités de coordination régionale ;

L'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE DANS LES PAYS OÙ LES MEMBRES DE L'ILC TRAVAILLENT ENSEMBLE,

par le biais d'évaluations participatives par les membres des changements vers la réalisation des dix engagements en faveur de la gouvernance foncière centrée sur les personnes, montrant les évolutions au cours de la période couverte par la stratégie.

Les expériences et les enseignements tirés par les membres de l'ILC dans leurs activités pour mettre en place une gouvernance foncière participative et au service de l'être humain sont au cœur de l'action de la Coalition en tant que réseau d'apprentissage et de la redevabilité mutuelle que tous les membres de l'ILC recherchent. Les membres se rendent des comptes les uns aux autres, non seulement en communiquant sur la mise en œuvre et les résultats de leurs actions, mais aussi sur les enseignements qu'ils ont tirés des actions menées en faveur d'un objectif commun. Le système de suivi, d'évaluation



PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA PRÉSENTE STRATÉGIE

Les membres de notre Coalition fixent l'ordre du jour. Le point de départ de la présente Stratégie est une étude dans laquelle 80 % des membres de l'ILC, ainsi que des acteurs clés extérieurs à la Coalition, ont décrit le rôle que devrait jouer, selon eux, l'ILC. Parallèlement à cette étude, l'ILC a fait le bilan des résultats et des difficultés liés à la mise en œuvre de son Cadre stratégique 2011-2015. Les membres de l'ILC ont donné leur avis à l'occasion de quatre ateliers régionaux qui se sont déroulés en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe. Un atelier international final a ensuite été organisé, auquel ont également participé les partenaires stratégiques. Suite à une consultation électronique de l'ensemble des membres, la stratégie a été adoptée par l'AdM à Dakar, en mai 2015. Elle s'accompagne d'une Feuille de route décrivant sa mise en œuvre.

ACKNOWLEDGEMENTS

L'ILC en tant que Coalition serait inefficace sans la contribution de tous ceux qui aident à financer nos projets. Tous les membres de l'ILC paient des frais d'adhésion et contribuent, en cash ou en nature, aux initiatives collaboratives. Nous tenons également à remercier nos Partenaires Stratégiques et nos Donateurs, qui apportent un soutien indispensable pour pouvoir poursuivre nos efforts et nos objectifs!

PARTENAIRES STRATÉGIQUES ET PRINCIPAUX DONATEURS



DONATEURS DANS LE CADRE DE PROJETS SPÉCIFIQUES



SECRÉTARIAT DE LA COALITION INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS À LA TERRE

c/o FIDA, Via Paolo di Dono 44 , 00142 - Rome, Italie tél. +39 06 5459 2445
fax +39 06 5459 3445 | info@landcoalition.org | www.landcoalition.org

